

Madame le recteur,

Figure à l'ordre du jour de ce CTP consacré notamment à l'emploi IATOSS pour la rentrée 2009 des mesures d'organisation relatives à la refonte de la carte comptable académique.

Ces mesures évoquées aujourd'hui présentent des conséquences pour les personnels et les EPLE concernés : perte de la fonction comptable pour les uns, transferts d'emplois pour les autres, le suspens quant à d'éventuelles mesures de carte scolaire n'étant plus de mise compte tenu des garanties que vous avez bien voulu nous donner lors du dernier groupe de travail.

Permettez-nous alors, Madame le recteur, de vous exposer nos désaccords avec ce projet global et de vous demander pour que la concertation continue, de reporter encore une fois la consultation du CTPA.

Parce qu'il vise à diminuer par deux le nombre d'agences comptables dans notre académie, qu'il aura pour conséquences le doublement des masses financières, et, en moyenne, presque huit établissements rattachés par structure, nous ne partageons pas les objectifs de la réorganisation projetée.

Parce que bien loin de sécuriser les pratiques professionnelles, cette réorganisation aura surtout pour conséquence de spécialiser toujours plus les agents comptables sur les missions comptables alors que ce n'est qu'une partie de leur travail. Quid de la gestion matérielle ? Compte tenu des impératifs de sécurité liés au fonctionnement quotidien de l'EPLE, n'est-ce pas prendre un risque important de (sur)charger la barque du côté comptable ? En quoi le surdimensionnement de l'existant impliquera-t-il une meilleure sécurité professionnelle ? Grâce à de meilleures dotations en personnels dans les agences comptables ? Rappelons au passage qu'à ce stade des opérations, la mission de « fondé de pouvoir » censée assister le « super » agent comptable n'a aucune définition statutaire ou fonctionnelle, ni aucune réalité indemnitaire.

Parce qu'il participe à l'application des consignes ministérielles en matière de mutualisation de services et présente donc un risque pour les emplois administratifs. En effet, comment ne pas penser une seule seconde que l'effort actuel en matière de remembrement comptable n'a aucun rapport avec la « rationalisation » (comprenez destruction ou suppression) des emplois de l'administration de l'éducation nationale. Certes, le budget 2009 ne devrait voir aucune suppression de postes administratifs dans les EPLE contrairement aux services académiques (-500 prévus dans le projet de loi de finances 2009, -11 pour notre académie). Cela dit, au nom de réorganisations futures ou internes, nous savons qu'il n'est pas absolument indispensable qu'un ministre notifie à un recteur des retraits pour que celui-ci diminue le nombre des emplois réellement implantés et pourvus (à fortiori en régime LOLF). En ces temps de RGPP, chaque projet de réorganisation peut cacher des intentions fort éloignées d'objectifs d'amélioration du service public ou des conditions de travail. Rappelons que ce gouvernement prévoit de supprimer 160.000 postes de fonctionnaires d'Etat d'ici 2012.

Parce que le grossissement sans limite des agences comptables en même temps que la diminution de leur nombre augmente considérablement le risque d'externalisation. Il sera en effet plus simple de reconcentrer ces missions sur quelques EPLE avant de les externaliser : vers les TG par exemple.

Parce que ce projet va accélérer de fait les transferts d'emplois. Compte tenu des difficultés de reclassement des personnels titulaires en cas de transfert d'emplois (dans le cadre des mesures de carte scolaire par exemple) la concentration des postes administratifs dans quelques grosses agglomérations de l'académie n'augure rien de bon pour les collègues concernés qui résident dans les zones à dominante rurale. Si on regarde la physionomie des départements qui composent notre région, le problème du reclassement géographique est posé. A fortiori celui de l'aménagement du territoire et de l'implantation des emplois utiles au bon fonctionnement des services de l'Etat.

Voici ainsi exposées les raisons qui nous amène à nous prononcer contre votre projet global actuel de refonte de la carte comptable, puisqu'il s'inscrit dans un projet global dangereux pour l'avenir des missions comptables, pour l'avenir du service public et des personnels, pour le bon fonctionnement de nos établissements scolaires.

C'est pourquoi nous souhaitons que la concertation continue et aboutisse sur un autre projet de refonte, qui permette vraiment l'amélioration de l'organisation du service public et des conditions de travail des personnels.

Pour la FSU, Philippe Lalouette, secrétaire académique du SNASUB